

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU CONSEIL DES MAIRES TENUE LE  
MERCREDI 12 OCTOBRE 2011, À 19 HEURES 30,  
À LA SALLE DU CONSEIL DES MAIRES  
DE LA MRC DES APPALACHES  
3830, BOULEVARD FRONTENAC, THETFORD MINES**

**SONT PRÉSENTS :**

M.	René Gosselin	Adstock
M.	Loïc Lenoir	Beaulac-Garthby
M.	André Gosselin	Disraeli Paroisse
M.	André Rodrigue	Disraeli Ville
M.	Kaven Mathieu	East Broughton
M.	Bruno Vézina	Irlande
M.	Paul Vachon	Kinnear's Mills
M.	Guy Roy	Sacré-Cœur-de-Jésus
Mme	Jessika Lacombe	Saint-Adrien-d'Irlande
M.	Denis Fortier	Saint-Fortunat
M.	Philippe Chabot	Saint-Jacques-de-Leeds
M.	Steven Laprise	Saint-Jacques-le-Majeur
M.	Christian Dostie	Saint-Jean-de-Brébeuf
M.	Ghislain Hamel	Saint-Jean-de-Brébeuf
M.	Gilles Gosselin	Saint-Joseph-de-Coleraine
Mme	Nicole Bourque	Saint-Pierre-de-Broughton
M.	Gérald Grenier	Sainte-Clotilde-de-Beauce
M.	Daniel Talbot	Sainte-Praxède
M.	Luc Berthold	Thetford Mines

**EST ABSENT :**

M.	Jacques Laprise	Saint-Julien
----	-----------------	--------------

**1 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

La séance est ouverte sous la présidence du préfet et maire de la municipalité de Saint-Jean-de-Brébeuf, M. Ghislain Hamel. Mme Marie-Eve Mercier, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à la réunion.

**2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CM-2011-10-6360**

Il est proposé par M. Philippe Chabot et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal de la séance précédente
  - 3.1. Procès-verbal de la séance du 14 septembre 2011
  - 3.2. Affaires découlant du procès-verbal du 14 septembre 2011
4. Période de questions
5. Rapport des comités
  - 5.1. Comité administratif du 7 septembre 2011
  - 5.2. Comité de sécurité publique
6. Demandes de rencontre
  - 24 octobre : 19 H 00 PGMR
  - 16 novembre : 18 H 00 Régie des mines et des lacs  
18 H 30 Office de tourisme  
19 H 00 Séance de travail budget 2012
7. Correspondance
  - 7.1 Exercice rafale blanche 2012 – 5<sup>e</sup> groupe-brigade mécanisé du Canada
  - 7.2 Demande d'appui projet de réaménagement du Centre d'archives
  - 7.3 Révision de la carte électorale
  - 7.4 Carrières sablières
8. Gestion financière et administrative
  - 8.1. Comptes payés
  - 8.2. Vente pour taxes – Frais de dossiers

- 8.3. Adoption du règlement #128 relatif aux heures de circulation des VHR
- 8.4. Mine Lac d'Amiante
- 8.5. Fermeture du bureau pour le temps des Fêtes
- 8.6. Demande d'appui du Réseau Biblio de la Capitale-nationale et de la Chaudière-Appalaches
- 9. Aménagement du territoire
  - 9.1. Certificat de conformité
    - 9.1.1 Thetford Mines
    - 9.1.2 Projet d'alimentation en eau et mise aux normes des infrastructures d'eau potable – Ville Thetford Mines
  - 9.2. Demandes à portée collective – article 59 LPTAAQ
  - 9.3. Règlement sur le contrôle de l'abattage d'arbres
    - 9.3.1 Émission des permis sur le contrôle de l'abattage d'arbres
  - 9.4. Gestion des cours d'eau
- 10. Sécurité publique
  - 10.1. Étude - circulation chemin du Barrage
  - 10.2. Tournée annuelle des conseils municipaux
- 11. Développement régional – pacte rural
  - Pacte rural
  - 11.1. Municipalité d'Adstock – internet haute vitesse
  - 11.2. Société de développement Sacré-Cœur-de-Marie – développement d'un service de proximité conditionnellement à la construction du centre communautaire
  - 11.3. Appels de projets pour 2012
  - 11.4. Consultation de SRQ sur la politique nationale de la ruralité
  - 11.5. Politique culturelle
  - Secteur Sud
  - 11.6. Évaluation de travaux sur terrains et bâtiments St-Julien
  - 11.7. Nomination – St-Jacques-de-Majeur
  - Clinique architecture patrimoniale 2012
  - 11.8. Demandes pour l'année 2012
- 12. Affaires nouvelles
  - 12.1. CRÉ- projet – mission valorisation matières résiduelles
  - 12.2. Piste cyclable
  - 12.3. Tour chemin Craig
  - 12.4. Internet haute vitesse
- 13. Prochaine réunion du Conseil des maires
- 14. Levée de la séance

Adopté

### **3 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**

#### **3.1 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2011**

CM-2011-10-6361

Il est proposé par M. Bruno Vézina et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2011

Adopté

#### **3.2 Affaires découlant du procès-verbal de la séance du 14 septembre 2011**

Au dernier mois il avait été soulevé le fait de demander à l'Agence de mise en valeur des forêts privées afin que les 5 MRC soient représentées sur leur comité. Après discussion avec M. Morisset de l'Agence, la directrice générale a obtenu une précision à l'effet que l'assemblée annuelle de l'agence est au mois de juin et que d'ici là il serait difficile de changer le processus. Une autre question est soulevée, est-ce que la MRC fera une demande pour un nouveau siège ce qui passerait de 4 à 5 la représentation des MRC sur ce comité où on demande à ce qu'il y ait une alternance dans la présence des MRC sur ce comité. Ce point sera soumis à une séance ultérieure.

### **4 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est posée.

## **5 RAPPORT DES COMITÉS**

### **5.1 Comité administratif**

La directrice générale dépose le procès-verbal du CA de l'assemblée du 7 septembre 2011.

### **5.2 Comité de sécurité publique**

À titre informatif, la directrice générale remet aux élus présents une copie des procès-verbaux de la 43<sup>e</sup> et de la 44<sup>e</sup> réunion du comité de sécurité publique.

## **6 DEMANDE DE RENCONTRE**

24 octobre 2011 :	19 H 00	PGMR - Enviroconseil
16 novembre 2011 :	18 H 00	Régie des mines et des lacs
	18 h 30	Office de Tourisme
	19 H 00	Séance de travail du budget 2012

## **7 CORRESPONDANCE**

### **7.1 EXERCICE RAFALE BLANCHE 2012 – 5<sup>e</sup> groupe-brigade mécanisé du Canada**

La directrice générale remet à tous, une copie de la lettre du 5<sup>e</sup> Groupe-brigade mécanisé du Canada (5<sup>e</sup> GBMC) afin d'informer les gens que L'exercice Rafale Blanche 2012 (EX RB 12), exercice hivernal se déroulant à l'extérieur de la Garnison Valcartier aura lieu du 31 janvier au 9 février 2012. Cet exercice permettra aux unités de renouer avec différents concepts de guerre au cours d'un exercice en milieu urbain et rural. Le déploiement se fera principalement dans les secteurs de la grande région de la Beauce mais nous y serons touchés également. De par cette correspondance, ils nous demandent de communiquer leurs intentions aux municipalités de notre MRC et de leur indiquer qu'ils auront également la visite de représentants de certaines unités si leur municipalité est visée.

### **7.2 Demande d'appui au projet de réaménagement du Centre d'archives**

**CM-2011-10-6362**

**ATTENDU QUE** le Centre d'archives de la région de Thetford à l'intérieur du Cégep planifie un important projet de réaménagement, rendu nécessaire par l'exiguïté de ses locaux pour améliorer les services de conservation et de diffusion des documents d'archives et faciliter les partenariats;

**ATTENDU QUE** le Centre d'archives envisage de se regrouper avec la Société de généalogie et d'histoire et la bibliothèque collégiale et municipale afin de faciliter la consultation du patrimoine documentaire;

**ATTENDU QUE** le projet vise à agrandir l'aire de consultation des archives pour offrir plus de services aux usagers;

**ATTENDU QUE** le projet vise à aménager selon les normes archivistiques la salle de conservation des documents d'archives, l'aménagement des étagères mobiles afin de maximiser l'espace et offrir un espace de bureau approprié pour les employés et disposer d'un lieu adéquat pour le traitement des documents d'archives.

**ATTENDU QUE** ce projet est évalué à plus de 500 000\$ et que le Centre d'archives de la région de Thetford demande une aide financière au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec (MCCCF) dans le cadre du programme d'Aide aux immobilisations.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. André Rodrigue et résolu unanimement :

QUE la MRC des Appalaches donne son appui au Centre d'archives de la région de Thetford dans son projet de demande d'aide financière au MCCCCF dans le cadre du programme d'Aide aux immobilisations, toujours en relation avec leur projet de réaménagement de leurs locaux.

Adopté

### 7.3 Révision de la carte électorale

CM-2011-10-6363

**ATTENDU QU'**en marge des travaux de la Commission parlementaire relative au projet de loi 78, loi modifiant la *loi électorale concernant la représentation électorale et les règles de financement des partis politiques* et modifiant d'autres dispositions législatives, la région a pris connaissance de la nouvelle carte électorale proposée par le directeur général des élections (DGE);

**ATTENDU** la démarche de la Commission de la représentation électorale menant à la révision de la carte électorale;

**ATTENDU QUE** la Commission a plein pouvoir de décision concernant la nouvelle carte;

**ATTENDU** la nouvelle carte électorale pour le Québec proposée par la Commission de la représentation électorale et le directeur général des élections;

**ATTENDU** les propositions de modifications du comté de Frontenac déposées par le directeur général des élections;

**ATTENDU QU'**en vertu du nouveau découpage proposé par le directeur général des élections, l'actuel comté de Frontenac, qui est constitué de 16 des 19 municipalités de la MRC des Appalaches, est complètement défiguré par l'amputation de cinq (5) municipalités du territoire de la MRC, qui sont réparties dans deux (2) autres comtés différents, et l'ajout de 18 municipalités de la MRC de Lotbinière;

**ATTENDU** la nécessité de respecter l'intégralité et le tout que forment les territoires administratifs des MRC qui représente une indication primaire importante de délimitation des communautés naturelles déjà reconnue au Québec :

**ATTENDU** la nécessité de maintenir le poids politique de la région de la Chaudière-Appalaches;

**ATTENDU** notre désir de voir maintenu le poids des régions dans le système politique québécois;

**ATTENDU QUE** le nouveau découpage proposé ne respecte aucunement le principe de l'importance de tenir compte des communautés naturelles d'intérêts, des liens de proximité et des institutions communes préconisés par l'article 15 de la *Loi électorale pour procéder à un découpage électoral sensé des comtés*;

**ATTENDU QUE** la représentation démocratique ne doit pas être réduite à un simple exercice de mathématique démographique;

**ATTENDU** l'importance de la disponibilité, de la proximité du représentant élu et de sa connaissance du territoire et des dossiers du comté;

**ATTENDU QUE** les représentations faites par la MRC des Appalaches n'ont pas trouvé écho auprès du directeur général des élections et que celui-ci a redéposé en 2011 un projet non modifié, sans avoir consulté les élus et la population de la MRC des Appalaches;

**ATTENDU** la déclaration du ministre de la santé, responsable des régions de la Gaspésie, des Îles-de-la-Madeleine, à l'effet qu'il n'est pas trop tard pour sauver les circonscriptions menacées de disparition en regard du projet de carte électorale;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Kaven Mathieu et résolu unanimement :

Que la MRC des Appalaches signifie au directeur général des élections son total désaccord à la proposition de la nouvelle carte électorale pour le comté de Frontenac;

Que la MRC des Appalaches demande au directeur général des élections de revoir le réaménagement de la circonscription à la lumière de ses attentes;

Que la MRC des Appalaches demande aux trois principaux chefs des partis politiques québécois de prendre toutes les mesures nécessaires pour arrêter le nouveau projet de découpage électoral;

Que la MRC des Appalaches demande aux trois principaux chefs des partis politiques québécois de revoir le concept de découpage de la carte électorale dans son ensemble en tenant compte des préoccupations ici exprimées;

Que cette résolution soit transmise au Premier ministre du Québec, M. Jean Charest, à la chef de l'opposition officielle, Mme Pauline Marois, au chef du deuxième groupe d'opposition, M. Gérard Deltell, au député de Frontenac, M. Laurent Lessard, au directeur général des élections, M. Jacques Drouin, ainsi qu'à la MRC de Lotbinière.

Adopté

#### **7.4 Carrières-sablières**

La MRC des Appalaches a reçu de la part de la municipalité de St-Pierre-de-Broughton une résolution concernant le dossier carrières-sablières. En effet cette dernière stipule qu'à ce jour aucune somme n'a été perçue des carrières et sablières établies sur le territoire de leur municipalité et demande à la MRC de prendre les recours légaux nécessaires afin de récupérer les sommes dues dans ce dossier.

### **8 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**

#### **8.1 Comptes payés**

**CM-2011-10-6364**

Il est proposé par M. Denis Fortier et résolu unanimement d'adopter la liste des comptes payés telle que présentée par la directrice générale pour la période du 15 septembre 2011 au 12 octobre 2011, pour un montant total de 516 066.38 \$.

Adopté

#### **8.2 Vente pour taxes – Frais de dossiers**

**CM-2011-10-6365**

**Attendu que** la MRC des Appalaches doit procéder à la vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes à la demande de municipalités régies par le code municipal ou à la demande de la Commission scolaire tel que prévu aux articles 1022 et suivants du Code municipal;

**Attendu que** l'article 1033 du Code municipal permet à une MRC de fixer, par résolution, des frais d'honoraires pour cette procédure;

**Attendu** l'analyse des tâches reliées à cette procédure;

**En conséquence**, il est proposé par Mme Nicole Bourque et résolu unanimement que la MRC des Appalaches fixe des frais de 500.00\$ pour chaque dossier qui lui est soumis pour la procédure de vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes.

Adopté

### **8.3 Adoption règlement 128 – Heures de circulation des VHR**

**CM-2011-10-6366**

**Considérant qu'**un avis de motion donné lors de la session régulière du 14 septembre dernier.

Il est proposé par Mme Jessika Lacombe et résolu unanimement d'adopter le règlement numéro 128, relatif aux heures de circulation des véhicules hors route sur le territoire de la MRC des Appalaches.

Adopté

### **8.4 Mine Lac d'Amiante**

**CM-2011-10-6367**

**ATTENDU QUE** la mine Lac d'amiante a annoncé son intention de cesser ses opérations pour une période indéterminée à compter du 13 novembre prochain;

**ATTENDU QUE** 350 travailleurs risquent de perdre leur emploi;

**ATTENDU QUE** le Plan Nord du gouvernement du Québec risque de mobiliser la main-d'œuvre locale;

**ATTENDU QUE** la MRC des Appalaches ne peut accepter de voir partir ses travailleurs pour d'autres régions du Québec;

**ATTENDU QUE** l'industrie du chrysotile est encore un moteur de l'économie régionale;

**ATTENDU QUE** le tissu industriel économique de la MRC des Appalaches n'a pas atteint, malgré la diversification économique, la stabilité nécessaire pour faire face à la fermeture éventuelle de la mine;

**ATTENDU QUE** l'industrie du chrysotile à l'échelle mondiale est en progression, et que la ressource est encore abondante dans le sous-sol de notre région;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Kaven Mathieu et résolu unanimement :

**DE** mobiliser tous les intervenants économiques de la région afin d'obtenir des gouvernements supérieurs :

- Toute aide financière ou technique nécessaire au maintien des opérations de la mine Lac d'Amiante;
- Toutes les autorisations requises afin de permettre l'accès aux réserves de minerai, notamment celles situées sous l'ancien tracé de la route 112;
- Un programme d'aide aux travailleurs mis à pied pour le maintien de l'expertise des mineurs dans la MRC des Appalaches, le temps de procéder au développement des réserves de minerai présentement inaccessibles;

**DE** procéder à la formation d'un comité de survie de la mine, composé des représentants de la compagnie, du syndicat, de la municipalité, de la société de développement économique et des deux paliers de gouvernements, par nos députés et ministères concernés;

**QUE** copie de cette résolution soit transmise à M. Stephen Harper, Premier ministre du Canada, M. Jean Charest, Premier ministre du Québec, aux ministres concerné(e)s, aux députés de nos circonscriptions, à la municipalité de St-Joseph-de-Coleraine, aux intervenants économiques de la région, à M. Simon Dupéré, président de Lab Chrysotile, au conseil des métallos de la région de l'Amiante et à M. Serge Boislard, président du Mouvement ProChrysotile Québécois.

Adopté

### **8.5 Fermeture du bureau pour le temps des Fêtes**

**CM-2011-10-6368**

Il est proposé par M. Daniel Talbot et résolu unanimement que les bureaux de la MRC seront fermés durant la période des fêtes du 22 décembre 2011 à 16h au 2 janvier 2012 inclusivement.

Adopté

### **8.6 Demande d'appui du réseau Biblio de la Capitale-nationale et de la Chaudière-Appalaches**

**CM-2011-10-6369**

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF) ne subventionnera plus le Réseau BIBLIO CNCA pour les municipalités de plus de 5000 habitants à compter de 2013 et que, par conséquent, ces municipalités ne pourront plus être affiliées audit réseau;

**CONSIDÉRANT QUE** la décision du MCCCF est basée sur des données qui ont été établies il y a plus de trente ans qui ne correspondent plus à la réalité actuelle du milieu municipal;

**CONSIDÉRANT QU'**au moins six municipalités dans les régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches seront directement touchées par la décision du MCCCF;

**CONSIDÉRANT QUE** la décision du MCCCF aura des impacts importants sur le plan financier et organisationnel des bibliothèques concernées;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ensemble des municipalités du Réseau BIBLIO CNCA devront également subir l'impact tant financier qu'organisationnel provoqué par le retrait des municipalités de plus de 5000 habitants, notamment en occasionnant une hausse prévisible des tarifs d'affiliation et une baisse prévisible des services offerts par le Réseau BIBLIO CNCA;

**CONSIDÉRANT QUE** le nombre de municipalités directement touchées augmentera au cours des prochaines années puisque plusieurs passeront à plus de 5000 habitants;

**CONSIDÉRANT QUE** le soutien et l'encadrement offerts par le Réseau BIBLIO sont essentiels au maintien des bibliothèques affiliées et que le passage au-dessus des 5000 habitants ne leur procure pas les ressources humaines et financières leur permettant de maintenir la qualité des services offerts actuellement;

**CONSIDÉRANT QU'**il faut près d'une dizaine d'années pour développer une collection de l'envergure et de la qualité de la collection déposée par le Réseau BIBLIO;

**CONSIDÉRANT QUE** les moyens financiers d'une municipalité de moins de 10 000 habitants ne permettent pas d'utiliser tous les services essentiels du Réseau BIBLIO et que, par conséquent, ces services devront être, soit réduits, soit abolis, compromettant du même coup l'accès à la lecture et l'objectif de faire de la lecture une véritable pratique culturelle tel qu'énoncé dans la Politique de la lecture et du livre du MCCCF;

**CONSIDÉRANT QU'**une désaffiliation accroîtra la charge de travail des bénévoles et entraînera un changement dans leurs chaînes de travail vers la gestion des ressources documentaires et technologiques au lieu du service aux citoyens, risquant ainsi de réduire leur motivation et leur désir de demeurer impliqués dans le comité de bibliothèque;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Mme Jessika Lacombe et résolu unanimement;

**QUE** la MRC des Appalaches signifie au MCCCCF son désaccord concernant sa décision de ne plus subventionner le Réseau BIBLIO CNCA pour les municipalités de plus de 5000 habitants à compter de 2013;

Adopté

## **9 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

### **9.1 Certificat de conformité**

#### **Thetford Mines**

##### **9.1.1 Ville de Thetford Mines – Règlement n°410**

**CM-2011-10-6370**

Il est proposé par Mme Jessika Lacombe et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement n° 410 (projet 2011-67-Z) de la Ville de Thetford Mines, modifiant le règlement de zonage numéro 148. Le règlement 410 (projet 2011-67-Z) étant conforme au schéma d'aménagement révisé et ainsi qu'à son document complémentaire.

Adopté

##### **9.1.2 Projet d'alimentation en eau et mise aux normes des infrastructures d'eau potable – Ville Thetford Mines**

**CM-2011-10-6371**

Il est proposé par M. André Gosselin et résolu unanimement que le Conseil des maires de notre MRC recommande à la CPTAQ d'accepter la demande d'autorisation à des fins autres qu'agricoles, formulée par Roche limitée, Groupe-Conseil dans le projet d'alimentation en eau et mise aux normes des infrastructures d'eau potable de la ville de Thetford Mines – secteur conduites d'amenée et de transport des eaux résiduaires /- projet 57805-011.

Adopté

### **9.2 Demandes à portées collectives – article 59 LPTAAQ**

Mme Nicole Bourque et M. Paul Vachon font un résumé de la 2<sup>e</sup> journée de négociation qui a eu lieu aujourd'hui même. Une discussion s'en suit.

### **9.3 Règlement sur le contrôle de l'abattage d'arbres**

#### **9.3.1 Émission des permis sur le contrôle de l'abattage d'arbres**

En septembre 2011 une seule demande de certificat d'autorisation a été déposée à la MRC des Appalaches. Il s'agit de la demande PARK-2011-14 à Thetford Mines. Après étude de la demande, il appert que le permis n'est pas nécessaire mais la coupe devra respecter des dispositions du règlement 108 (parterre de coupe en bordure de la route 112).

### **9.4 Gestion des cours d'eau**

#### **9.4.1 East Broughton**

La directrice générale mentionne que les travaux pour rétablir le libre écoulement des eaux dans le secteur de la mine à East Broughton sont en cours de réalisation.



## **10 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **10.1 Étude - circulation chemin du Barrage**

M. Marco Harrison a fait faire une étude de circulation du chemin du Barrage la semaine du 22 juin 2011 au 29 juin 2011.

#### **Dans la portion 80km/h :**

14 823 véhicules sont passés durant cette semaine.  
Les véhicules automobiles représentent 76.7%  
Camions : 0.8 à 1.5% selon la différente classification de camion

La vitesse maximale a été captée à 129.6 km/h  
80% de véhicules ont circulé à une vitesse variant entre 67 et 87 km/h

La vitesse moyenne a été de 73.6 km/h

#### **Dans la portion de 70 km/h :**

12 788 véhicules sont passés durant cette semaine.  
Les véhicules automobiles représentent 77.4%  
La vitesse maximale captée est de 143.4 km/h  
Vitesse moyenne 75 km/h

### **10.2 Tournée annuelle des conseils municipaux**

Suite à la correspondance reçue le mois dernier concernant la tournée annuelle des conseils municipaux, la directrice générale mentionne que seulement 2 municipalités sont manquantes à l'appel : St-Adrien-d'Irlande et Adstock. De plus déjà 2 visites ont été effectuées à ce jour : St-Fortunat et St-Jacques-de-Leeds.

## **11 DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL**

### **Pacte rural :**

#### **11.1 Municipalité d'Adstock – internet haute vitesse**

**CM-2011-10-6372**

Il est proposé par Mme Nicole Bourque et résolu unanimement d'accepter le projet soumis par la Municipalité d'Adstock concernant l'installation de relais sans fils afin d'offrir le service internet haute vitesse dans les secteurs non desservis, conditionnellement à la conformité des critères du fonds du Pacte rural. Que le coût total des travaux s'élèvent à 20 000\$ et que la portion autorisée dans le fond du Pacte rural soit de 5000\$.

Adopté

#### **11.2 Société de développement Sacré-Cœur-de-Marie – Développement d'un service de proximité**

**CM-2011-10-6373**

Il est proposé par M. Philippe Chabot et résolu unanimement d'accepter le projet soumis par la Société de développement de Sacré-Cœur-de-Marie pour le développement d'un service de proximité conditionnellement à la construction du centre communautaire par la municipalité, la finalisation du montage financier et le respect de la volonté du Comité local du Pacte rural concernant le versement de la subvention. Le montant total du projet s'élève à 247 000\$ et le montant accordé venant du Pacte rural est de 50 000\$.

Adopté

#### **11.3 Appels de projets pour 2012**

Le même calendrier pour le dépôt des projets du Pacte rural sera conservé soit : le 10 février 2012, le 11 mai 2012 et le 14 septembre 2012.

#### **11.4 Consultation de SRQ sur la politique nationale de la ruralité**

Solidarité rurale du Québec (SRQ) a entrepris une tournée de consultation à travers tout le Québec pour parler de l'avenir du monde rural et du renouvellement de la Politique nationale de la ruralité (PNR). Cet exercice sera l'occasion de démontrer les impacts positifs et structurants de la PNR sur le développement des communautés rurales.

Dans la région administrative Chaudière-Appalaches, il y aura deux soirées de consultation, dont l'une sur le territoire de la MRC des Appalaches qui rejoindra aussi les MRC de Lotbinière, Nouvelle-Beauce, Robert-Cliche et Beauce-Sartigan. La rencontre est prévue pour le 25 janvier possiblement à East Broughton.

#### **11.5 Politique culturelle**

Lors d'une récente conférence téléphonique avec la direction régionale du ministère, la MRC a appris que la signature de l'entente spécifique serait vraisemblablement annoncée au cours de l'automne et serait effective à partir de janvier 2012.

#### **Secteur Sud**

#### **11.6 Évaluation de travaux sur terrains et bâtiments St-Julien**

CM-2011-10-6374

Le projet présenté par la municipalité de St-Julien consiste à la réalisation d'une étude d'évaluation de l'état des bâtisses acquises plus tôt cette année avec le soutien du FSTD. Dans un deuxième volet, l'étude permettrait d'évaluer les besoins des organismes de la municipalité. C'est la firme Gagné & Vachon qui réaliserait l'étude pour un montant de 14 392,50\$, ce qui équivaut à 100% des coûts du projet.

Étant donné les résultats obtenus par ce projet dans l'analyse, le comité d'analyse recommande d'octroyer le montant demandé soit 14 392,50\$.

Il est proposé par monsieur Steven Laprise, d'accepter le projet soumis par la municipalité de St-Julien, ci-haut décrit, dans le cadre du FSTD pour un montant de 14 392.50\$

Adopté

#### **11.7 Nomination – nouveau membre représentant St-Jacques-le-Majeur**

CM-2011-10-6375

Attendu que Mme Marie-France Doucet représentante de la municipalité de St-Jacques-le-Majeur a du être remplacée sur le comité FSTD ;

Attendu que le conseiller municipal M. Michel Côté a été nommé par son conseil municipal pour la remplacer sur le comité FSTD

En conséquence il est proposé par Loïc Lenoir d'accepter la nomination de M. Michel Côté comme membre du comité de diversification économique du Secteur sud.

Adopté

#### **Clinique architecture patrimoniale 2012**

#### **11.8 Demande pour l'année 2012**

La directrice fait un bref résumé du projet « clinique d'architecture patrimoniale ». En effet à chaque année il nous en coûte 4000\$ pour ce projet et présentement nous avons 30 demandes en attente. On se questionne sur le fait de renouveler l'entente pour 2012 ou plutôt miser sur le fait de « dépenser » nos demandes non-réclamées. Ce point sera reporté ultérieurement.

## **12 AFFAIRES NOUVELLES**

### **12.1 CRÉ – Projet « mission sur la valorisation des matières résiduelles »**

**CM-2011-10-6376**

**ATTENDU QUE** la Conférence régionale des élu(e)s de la Chaudière-Appalaches contribue à la réalisation de projets de coopération décentralisée avec la France depuis 2005;

**ATTENDU QUE** le développement durable est au centre du Plan quinquennal de développement régional 2008-2013;

**ATTENDU QUE** le Protocole d'accord 2011-2013 de coopération décentralisée entre le Département de l'Essonne et la région de la Chaudière-Appalaches;

**ATTENDU QUE** le projet accepté par le Fonds franco-québécois de coopération décentralisée (FFQCD) 2010-2012 permet de poursuivre et d'approfondir les échanges en matière d'animation territoriale et de mise en œuvre du développement durable et solidaire, sur des problématiques communes telles que la gestion des matières résiduelles et de développement des éco-industries, entre la région de la Chaudière-Appalaches et le Département de l'Essonne.

**ATTENDU QUE** la CRÉ invite des personnes, dont M. Daniel Cyr, directeur de la Régie intermunicipale de la région de Thetford à participer à une mission technique en France portant sur la gestion des matières résiduelles en Essonne entre le 5 et le 12 novembre 2011;

Il est proposé par M. René Gosselin et résolu unanimement :

QUE M. Daniel Cyr soit désigné représentant de la MRC des Appalaches pour la Mission en France organisée par la CRÉ Chaudière-Appalaches sur la valorisation des matières résiduelles;

QUE la MRC des Appalaches s'engage à demander au comité de PGMR de défrayer les coûts de 1500\$, les autres coûts étant pris en charge par la CRÉ Chaudière-Appalaches

Adopté

### **12.2 Piste cyclable**

**CM-2011-10-6377**

Il est proposé par M. Paul Vachon de mandater la MRC des Appalaches afin d'effectuer des recherches quant à savoir où en était rendu le dossier piste cyclable qui avait été étudié jadis et d'effectuer un suivi aux élus par la suite afin qu'on puisse prendre s'il y a lieu un engagement de projet régional. Pour le moment les municipalités de St-Pierre-de-Broughton, East Broughton et Sacré-Cœur-de-Jésus travaillent sur un projet de piste cyclable reliée.

Adopté

### **12.3 Tour chemin Craig**

M. Christian Dostie mentionne que dans sa municipalité se trouve une tour d'Hydro-Québec qui n'est plus utilisée et qui serait probablement démolie sous peu. Il soulève le fait que cette tour pourrait peut-être être utilisée à d'autres fins.

### **12.4 Internet haute vitesse**

Il est soulevé le fait qu'il y a eu une conférence de presse mentionnant qu'Internet haute vitesse est disponible dans toute notre région. Malheureusement nous n'avons pas été invités ni informés de cette conférence. Il s'agit d'un projet régional et les représentants du monde municipal n'ont reçu aucune information à ce sujet. Ce point sera remis pour discussion ultérieure.

**13 PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL DES MAIRES**

La prochaine réunion des membres du Conseil des maires aura lieu le mercredi 23 novembre 2011.

Une séance de travail est prévue pour le 16 novembre 2011.

**14 LEVÉE DE LA SÉANCE**

**CM-2011-10-6378**

Tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par M. Philippe Chabot et résolu unanimement que la séance soit levée. Il est 21 h 30.

Adopté

---

**GHISLAIN HAMEL  
PRÉFET**

---

**MARIE-EVE MERCIER  
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**